

## BATTERY INFORMATION SHEET

### Éléments Nickel-Cadmium étanches, systèmes modules et batteries

Version Française, édition A du 07 Mai 2015

D'après la réglementation REACH (EC 1907/2006, Art 31) et OSHA (29 CFR 1910.1200), les batteries sont des ARTICLES sans contrainte particulière. Ainsi, elles ne sont pas soumises à des exigences légales obligeant la fourniture de SDS ou de MSDS. Cette BIS (Document d'Information pour les Batteries) est fournie seulement à titre de document d'information destiné à aider nos clients.

#### **1. IDENTIFICATION**

##### 1.1 Produits

Éléments Nickel-Cadmium étanches et systèmes modules et batteries composés de ces éléments.

##### 1.2 Fabricant

Siège social: ARTS Energy S.A.S.

Adresse: 10 Rue Ampère – Zone industrielle – 16440 Nersac - France

Tel/Fax: +33 (0)5 45 90 35 50 /+33 (0)5 45 90 37 65

##### 1.3 Contact pour les secours

Chemtrec US Service aux USA: +800 424 93 00/outside : +1-202-483-7616 pour le royaume uni

INRS Orfila : +33(0) 1 45 42 59 59 pour la France

#### **2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Non dangereux en utilisation normale, quand les matériaux d'électrode et l'électrolyte sont contenus dans l'accumulateur. Ne pas ouvrir ou bruler les produits – l'exposition ou l'ingestion des composants de la batterie pourraient blesser l'utilisateur.

**CONTACT DES YEUX:** Le contenu d'une cellule ouverte dans une batterie (électrolyte) peut causer de sévères brûlures.

**CONTACT DE LA PEAU:** La solution d'électrolyte des accumulateurs peut causer de sévères brûlures.

**TEMPERATURE:** Ne pas placer les batteries sur ou près de feux ou à des températures élevées (> 70°C).

### **3. COMPOSITION, INFORMATION OU INGREDIENTS**

<b>Component</b>	<b>CAS Number</b>	<b>EINECS/ELINCS</b>	<b>Content (wt. %)*</b>
Active nickel**	12054-48-7	235-008-5	10-25
Active cadmium***	21041-95-2	244-168-5	10-19
Cobalt	21041-93-0	244-166-4	0-2
Alkaline electrolyte (pH=14)	N/A	N/A	14-27
Plastics	N/A	N/A	3-6
Steel	N/A	N/A	25-45

\* Les quantités peuvent changer en fonction du modèle d'accumulateur

\*\* Le Nickel actif est présent sous forme de Ni(OH)<sub>2</sub> et NiOOH

\*\*\*Le cadmium actif est présent sous forme de Cd(OH)<sub>2</sub> et Cd

### **4. PRECAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION**

**STOCKAGE:** stocker à un endroit sec. Comme les courts-circuits peuvent provoquer des brûlures, garder les batteries dans leur emballage d'origine jusqu'à l'utilisation finale.

**MANIPULATION:**

→ Ne pas mettre en court-circuit les pôles (+) et (-) avec des matériaux conducteurs.

→ Ne pas inverser les polarités

→ Ne pas ouvrir les systèmes batterie ou les modules

→ Ne pas soumettre ces produits à un stress mécanique excessif.

**CHARGE/DECHARGE:** Respecter les instructions d'ARTS Energy.

### **5. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Les accumulateurs Nickel-Cadmium ou les batteries concernées par ce document sont des produits qui n'exposent pas l'utilisateur à des risques chimiques s'ils sont utilisés conformément à la spécification.

Point d'ébullition – Non applicable

Point de fusion – non applicable

Pression de vapeur – non applicable

densité de vapeur – non applicable

Gravité spécifique – non applicable

Couleur et aspect selon cahier des charges

## **6. STABILITE ET REACTIVITE**

**Un système batterie est stable lorsqu'il est manipulé et stocké comme décrit en paragraphe 4**

**CONDITIONS A EVITER:** Eviter d'exposer une batterie au feu ou à des températures supérieures à 85°C. Ne pas démonter, écraser ou mettre en court-circuit les connexions ou bien brancher avec des polarités incorrectes. Eviter de déformer ou d'écraser les cellules (ou éléments).

## **7. INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

Si l'élément est abusé mécaniquement, thermiquement ou électriquement au point de compromettre son étanchéité, les composants internes toxiques dangereux peuvent être libérés.

### **- TOXICITE AIGUE**

L'électrolyte:

Hydroxyde de potassium	LD50/oral/rat: 365 mg/kg
Sodium hydroxide	LD50/oral/rat: 4090 mg/kg
Hydroxyde de Lithium	No data available

Fumées contenant des composés de cadmium:

Oxyde de Cadmium	LD50/oral/rat: 1,3 mg/m <sup>3</sup> (30 minutes)
Oxyde de Cadmium	LD50/oral/mouse: 0,7 mg/m <sup>3</sup> (30 minutes)

### **- DANGER POUR LA SANTE**

Le contact avec la peau peut causer de sévères blessures.

Le contact avec les yeux peut rapidement causer des dommages. Risque de dommage permanent.

L'ingestion entraîne généralement des blessures sévères. Risque de dommage permanent.

## **8. INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES**

Il n'y a pas de danger écologique lorsque les batteries sont utilisées correctement et recyclées après utilisation.

## **9. RECYCLAGE**

Les systèmes batteries comme les accumulateurs NiCd doivent être collectés séparément des autres déchets et recyclés – contactez votre revendeur local ARTS Energy pour toute information

Ne jamais incinérer les accumulateurs Ni-Cd.

Ne jamais mettre des accumulateurs Ni-Cd en décharge.

Europe: La fin de vie de ces produits doit être gérée conformément à la directive 2006/66/EC sur les batteries et accumulateurs et sur les déchets de batteries et d'accumulateurs ainsi que sur la transposition de cette directive dans la législation nationale des états membres de l'Union Européenne. Vérifiez avec ARTS Energy ou avec vos autorités nationales ou locales pour tout autre détail.

ARTS Energy a mis en place un réseau pour la collecte et le recyclage des batteries Ni-Cd industrielles : <http://www.arts-energy.com>

## **10. INFORMATION SUR LE TRANSPORT**

Les batteries étanches Nickel Cadmium sont considérées comme des batteries “sèches” et ne sont pas sujets à la réglementation sur les produits dangereux dans le cadre de transport par la « U.S. Department of Transportation » (DOT), la « International Civil Aviation Administration » (ICAO), la « International Air Transport Association » (IATA) ou la « International Maritime Dangerous Good regulations » (IMDG).

Les transports internationaux par air ne sont pas restreints dans la mesure où, comme indiqué dans la “IATA special provision A123 », les batteries et les équipements utilisant des batteries sont protégés les courts-circuits.

Les transports routiers en Europe de batteries neuves ou usages de classification UN2800 (Class 8) ne sont pas restreints conformément à « l'ADR special provision 598 », à conditions que les exigences de cette réglementation sont respectées.

Plus d'informations concernant l'expédition, les tests, les marquages et les packagings peuvent être obtenues en contactant votre revendeur ARTS Energy.

## **11. INFORMATION REGLEMENTAIRE**

### **11.1 MARQUAGE DES PRODUITS (EU)**



**Cd**

## 11.2 MARQUAGE DES PRODUITS (US)

Le marquage régulier inclus les trois flèches concentriques, l'abréviation Ni-Cd et la phrase :  
“BATTERY MUST BE RECYCLED OR DISPOSED OF PROPERLY”.

## 12. MESURES DE PREMIERS SECOURS (non nécessaires en utilisation normale)

En cas de contact avec l'électrolyte:

**CONTACT DES YEUX:** Rincer immédiatement abondamment avec de l'eau durant au minimum 15-30 minutes, consulter le personnel médical pour un traitement.

**CONTACT DE LA PEAU:** Rincer immédiatement abondamment avec de l'eau, consulter le personnel médical pour un traitement.

**INHALATION:** Respirer de l'air frais, se rincer la bouche et le nez avec de l'eau et consulter immédiatement un médecin.

**INGESTION:** Si le blessé est conscient, nettoyer la bouche avec de l'eau et lui faire ensuite boire de grandes quantités d'eau. Ne pas faire vomir. Envoyer immédiatement le blessé à l'hôpital pour consultation et traitement.

## 13. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (non nécessaires en utilisation normale)

### MOYENS D'EXTINCTION:

Adapté : sable, poudre sèche D, CO<sub>2</sub>.

Ne pas utiliser : eau

### PROCEDURES POUR LES POMPIERS:

Les pompiers doivent utiliser des masques respiratoires autonomes ainsi que des vêtements de protection contre l'incendie.

Des accumulateurs surchauffés par une source externe ou par des courts-circuits internes peuvent relâcher de l'électrolyte (hydroxydes alcalins) sous forme liquide ou de vapeur. L'électrolyte réagit avec de nombreux métaux (Zinc, aluminium, étain,...) et forme de l'hydrogène inflammable.

En cas de produits gainés de PVC, la combustion dégage du chlore

## 14. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION \* (non nécessaires en utilisation normale)

Manipuler une batterie ouverte/endommagée uniquement dans un local ventilé.

	<b>Respiratory protection</b>	Fire fighters should wear self-contained breathing apparatus.
	<b>Hand protection</b>	Use polypropylene, polyethylene, rubber or Viton gloves when handling leaking or ruptured cells.
	<b>Eye protection</b>	In case of incident or after an abusive use, in case of a leak or cell opening, wear safety glasses with protected side shields or a mask covering the whole face when handling leaking or ruptured cells
	<b>Other</b>	In the event of leakage or ruptured cells, wear a rubber apron and protective clothes.

\*AFNOR pictograms

## 15. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE (non nécessaires en utilisation normale)

### PROTECTIONS INDIVIDUELLES:

En cas de feu, évacuer les employés de la zone jusqu'à dispersion des fumées.

En cas de fuite d'électrolyte, Asperger le flux d'électrolyte avec beaucoup d'eau et prendre garde au risque glissade ou de chute.

En cas de contact avec la peau, les yeux, d'inhalation ou d'ingestion, suivre les indications du paragraphe 12.

### PRECAUTION ENVIRONNEMENTALE:

Eviter de contaminer les eaux usées, les eaux de surface et du sous-sol. Eviter toute contamination du sol ou du sous-sol.

### NETTOYAGE:

Utiliser des lunettes de protection et des gants. Les matériaux provenant de la batterie doivent être absorbés avec des produits tels que le sable, la terre ou la vermiculite (matériaux absorbants). La batterie ayant fui ainsi que les matériaux absorbant contaminés doivent être conditionnés en sac plastique ou tout autre contenant étanche. Le tout doit être ensuite expédié au recyclage conformément avec la législation locale en vigueur.



## **16. AUTRE INFORMATION**

Ces informations ont été réunies à partir de sources considérées comme sûres et étaient, dans la mesure de nos connaissances, précises et fiables à la date d'émission de ce document.

Cependant, elles ne peuvent être considérées comme complètement exhaustives. Ces informations n'impliquent pas une garantie implicite ou spécifique.

Ces informations touchent aux produits spécifiques ARTS Energy et ne peuvent pas être valables pour de tels produits utilisés en association avec des autres matériels ou dans n'importe quelle application ou process. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de ces informations quant à l'utilisation finale du produit.

ARTS Energy n'acceptera aucune responsabilité pour une quelconque perte ou dégâts qui pourraient arriver, direct, indirect, fortuit ou consécutif, de l'utilisation de cette fiche BIS. Ce document est un service offert à nos clients. ARTS Energy n'offre pas de garantie contre la contrefaçon de brevet.